



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

## Procès-verbal de l'assemblée des délégués du jeudi 22 mai 2025

### 1. Ouverture de l'assemblée

A 19h30, **M. Lucien Quillet, vice-président**, ouvre la séance à la salle du la Chaumière à Vallon. Il informe que l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé.

Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à la presse. Il excuse les personnes absentes.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. 13 délégués sont présents ; le quorum est donc atteint. La majorité absolue est fixée à 7 voix.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Robert Rochette de Missy et Mme Anne-Pascale Collaud de St-Aubin.

**M. Lucien Quillet, vice-président**, soumet l'ordre du jour. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

### 2. Contrôle des présences

La liste des présences est établie et sera annexée au présent procès-verbal.

### 3. PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024

Le procès-verbal de la précédente assemblée des délégués n'est pas lu puisqu'il était joint à la convocation d'assemblée.

#### 3.1 Adoption

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote tel que présenté. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 4. Nominations

L'article 10 al 4 des statuts précisent que la durée du mandat pour les postes de président/ e, vice-président/ scrutateurs et scrutateur suppléants de l'assemblée des délégués est d'une année, nous devons donc statutairement les élire ou les réélire.

#### 4.1 Nomination président/e de l'assemblée des délégués

M. Lucien Quillet informe que M. Thierry Billieux a quitté ses fonctions du conseil communal de Vallon. Par conséquent, il quitte également son rôle au sein de l'association.

M. Lucien Quillet remercie M. Billieux pour son engagement durant ces dernières années et passe appel à repourvoir le poste de président de l'assemblée des délégués.

M. Robert Rochette de Missy propose M. Lucien Quillet. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Lucien Quillet est nommé avec les félicitations de l'assemblée.

#### 4.2 Nomination vice-président/e de l'assemblée des délégués

**M. Lucien Quillet** fait appel aux personnes intéressées à prendre cette fonction.

Mme Isabelle Guerry de Vallon propose M. Vincent Contesse. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Vincent Contesse est nommé avec les félicitations de l'assemblée.

#### 4.3 Nomination scrutateurs/trices de l'assemblée des délégués et suppléants/es

**M. Lucien Quillet**, propose de renouveler les mandats de :

- M. David Loup de Vully-les-Lacs et M. Robert Rochette de Missy, comme scrutateurs
- Mme Anne-Pascale Collaud de St-Aubin comme scrutatrice-suppléante.

M. Vincent Contesse étant nommé vice-président, Mme Isabelle Guerry propose M. Gilles Vuillème de Vallon comme scrutateur-suppléant.

Les nominations sont acceptées à l'unanimité.

### 5. Etat d'avancement du chantier

**M. Lucien Quillet** cède la parole à **M. Julien Devanthéry** du bureau CSD pour la présentation des points suivants : *(cf présentation annexée)*

#### 5.1 Etape 1

Le chantier qui était en pause depuis mi-décembre 2024 a repris début mai.

St-Aubin : Des ensemencements ont été réalisés en automne/hivers 2024 et en avril 2025.

Vully : Durant les prochaines semaines, des murgiers seront mis en place.

#### 5.3 Etape 2

Les travaux de génie civil devraient prendre fin sur les secteurs 6 à 8 de Vully-les-Lac en septembre 2025. Il reste, entre autres, le modelage et la finalisation du lit mineur, ainsi que la protection du mat HT

#### 5.5 Gestion des accès et accueil du public

Des panneaux didactiques seront installés courant juin 2025 sur St-Aubin, puis à Vully-les-Lacs lorsque l'étape 2 sera terminée. Les panneaux sont en cours de finalisation.

## 5.7 Etape 3

Les adjudications de travaux de génie civil et de génie biologique ont été attribués suite à une procédure de marché public. En génie civil, l'entreprise Gasser a été retenue, notamment pour ses prix attractifs. Pour le génie biologique, Biosaule a remporté le concours. Cette entreprise a déjà réalisé les étapes 1 et 2.

La décision d'octroi du financement de l'étape 3 a été reçue dernièrement de l'OFEV.

Les travaux ont démarré à Missy car il s'agissait de la meilleure zone pour diminuer l'impact sur les cultures. Le décapage est en cours.

Lors de cette étape, une conduite d'eaux usées devrait être déplacée pour les réalisations du projet de revitalisation. Actuellement, elle n'a pas été trouvée selon l'emplacement indiqué sur les plans et malgré des sondages. Si elle ne se trouve pas sur la trajectoire du projet, il se peut qu'elle ne doive pas être déplacée.

Les exploitants sont actuellement concertés sur leur intérêt à profiter de l'excédent de terre et les possibilités de revalorisation.

## 6. Etat d'avancement du projet

### Ouvrages d'art

Le dossier du pont AgriCo à St-Aubin a fait l'objet de deux préavis négatifs (mobilité douce et bien culturel). Des discussions doivent être menées afin de trouver des solutions mais cela pourrait engendrer un éventuel retard. Idéalement, l'ouvrage devrait être terminé au premier semestre 2026.

Un préavis positif de la DGMR a été reçu pour le dossier du pont de Vully-les-Lac, sous réserve de quelques remarques.

Le dossier du pont de Missy fera l'objet d'un préavis proposé au Conseil Général d'octobre.

Ces deux ponts présentant de nombreuses similitudes seront groupés en un lot pour l'adjudication des travaux (adjudication 1<sup>er</sup> semestre 2026, réalisation 2<sup>ème</sup> semestre 2026).

L'état financier n'a guère changé depuis la dernière présentation. Toutefois, la situation reste à suivre car si des ouvrages d'art doivent être adaptés, cela pourrait avoir un impact financier.

La parole est donnée aux délégués :

**M. Michel Verdon, syndic de Vully-les-Lac**, demande à quelle date les emprises exactes seront connues pour les surfaces de sa commune. Il indique une situation tendue avec certains agriculteurs et ces mesures leur permettraient d'aller de l'avant.

**M. Julien Devanthéry** répond quelles seront connues en septembre.

## 7. Comptes 2024

### 7.1 Présentation

**M. Lucien Quillet** cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, boursière.**

Elle informe avoir joint les comptes 2024 à la convocation de cette séance et passe à leur présentation :

#### Comptes de résultats

Les frais de fonctionnement de l'AIRPG s'élèvent à CHF 31'291.60 ; un montant supérieur avait été budgétisé.

Elle relève le dépassement du budget pour la rubrique « 02 Services généraux » qui correspond aux heures de secrétariat et bourse. Ce point avait été abordé à l'établissement du budget 2025.

L'intérêt de la dette s'élève à CHF 19'662.05 réparti entre les quatre communes selon la clef définie.

#### Comptes d'investissement

L'achat de terrain à l'ECPF n'a pas encore eu lieu et est reporté. Il est régi par une convention.

Un acompte a été versé par la Commune de St-Aubin mais l'achat du terrain n'est pas encore réalisé.

L'achat de terrain à Vully-les-Lac a été reporté et sera concrétisé lorsque les métrés définitifs seront connus.

Comme prévu, les rubriques « 74 Aménagement » ont été détaillées ; les travaux à proprement dit, les honoraires et les frais ont été séparés. Les montants prévus par étape au budget 2024 étaient globaux.

#### Dépenses Etape 1 :

Budget : CHF 1'428'550.-.

L'addition des travaux, honoraires et frais se monte à CHF 416'728.15. La différence est due à :

- travaux Pont AgriCo reportés
- la conduite ABV sortie de cette position
- travaux reportés pour cause de mauvaises conditions météorologiques (chantier arrêté en fin d'année 2024)

Le déplacement de la conduite ABV était prévue et comprise au budget 2024, dans les travaux de l'étape 1. Budget CHF 263'832.10, réalisation CHF 219'699.30.

## Dépenses Etape 2

Budget : 2'251'630.-

L'addition des travaux, honoraires et frais se monte à CHF 786'648.-. La différence est due à :

- travaux Pont Vully-les-Lacs reportés
- travaux protection mât HT reportés
- travaux reportés pour cause de mauvaises conditions météorologiques (chantier arrêté en fin d'année 2024)

## Dépenses Etape 3

Budget : 6'235'000.-

Cette étape n'a pas débuté ; la décision d'octroi des subventions est tombée dernièrement.

Mme Béatrice Wolf rappelle aussi que l'établissement d'un budget est parfois réalisé un an et demi avant la réalisation et qu'il est difficile de se projeter.

## Recettes Etapes 1, 2 et 3

Les subventions, relatives aux coûts engendrés, sont donc moindre que budgétisées.

## Contributions

ABV : part à charge du propriétaire pour déplacement de leur conduite

Commune de St-Aubin : acompte pour les travaux déjà réalisés. Cet apport permet de réduire passablement les intérêts de la dette. L'AIRPG procédera aussi à des demandes d'acomptes lorsque la plupart des travaux seront réalisés sur les autres communes.

Sponsoring : don FSP CHF 54'355.50 et don Fond piscicole du lac de Morat CHF 150'000.-. Le don du fond piscicole était budgétisé pour 2024 et le don du FSP était budgétisé en 2023 (aurait dû se réaliser encore en fin d'année 2023 et n'a pas été reporté au budget 2024).

## Bilan

Les rubriques 10110 correspondent aux parts des frais de fonctionnement à charges des communes, pour l'année 2024.

La parole est donnée aux délégués. Il n'y a pas de question.

## 7.2 Rapport de l'organe de révisions

**M. Lucien Quillet** rappelle que le rapport de l'organe de révision a également été transmis avec la convocation. Il est affiché mais n'est pas lu.

## 7.3 Rapport et préavis de la commission financière

**M. Lucien Quillet** cède la parole à la commission des finances composée de MM. Alexandre Bardet, Nicolas Pilet et Michaël Ballaman. **M. Alexandre Bardet** donne lecture de leur rapport et propose d'accepter les comptes tel que présenté.

**M. Lucien Quillet** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2024 sont soumis au vote.

## 7.4 Approbation

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité. L'assemblée en donne décharge au comité et à la boursière.

## 8. Choix de l'organe de révision

**M. Lucien Quillet** informe que l'entreprise GF Audit SA vient de réaliser la 3ème révision des comptes de l'AIRPG et selon l'art. 23 des statuts, l'organe de révision est nommé pour le contrôle de trois exercices. Une reconduction est possible ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière à qui il cède la parole.

**M. Alexandre Bardet, membre de la commission financière**, donne lecture de leur rapport et propose de mandater Fiduconsult SA.

L'assemblée accepte la proposition à l'unanimité.

## 9. Divers

**M. Lucien Quillet** cède la parole aux délégués.

**M. Didier Schouwey, président du Codir AIRPG**, remercie M. Lucien Quillet d'avoir officié ce soir et d'avoir accepté la fonction de Président des délégués. Il remercie ses collègues du Codir, la secrétaire-boursière, M. Devanthy et M. Dubau de CSD pour leur travail assidu.

Il précise que les prochains mois seront marqués par une double collaboration en matière de génie civil avec Grisoni sur les étapes 1 et 2, et Gasser sur l'étape 3. Il en profite pour également remercier l'entreprise Grisoni pour tout le travail déjà réalisé. Il exprime aussi sa gratitude aux divers acteurs du projet qui assurent son bon déroulement.

Pour terminer, il remercie encore M. Billieux pour son engagement et sa collaboration.

**M. Alexandre Bardet, délégué de Vully-les-Lac**, fait part d'une certaine incompréhension émanant des agriculteurs touchés par les travaux sur sa Commune. Il

rappelle que lors de la mise à l'enquête du projet, la rive gauche en aval du pont du Marais Délé ne devait pas être touchée. Or, l'OFEV a demandé le relèvement de la digue de 30 cm ce qui engendre une demi-digue approuvée uniquement par l'AIRPG et l'OFEV. Les agriculteurs, impactés par cette réalisation, n'ont pas été concertés et rencontrent des désagréments dans l'accomplissement de leurs tâches. Ceux-ci sont quelques peu irrités. Ce sujet a fait l'objet d'une interpellation au conseil communal de Vully-les-Lac le 9.12.2024, demandant une explication sur cette modification qui n'a pas été mise en consultation. La Municipalité a répondu à cette interpellation dans la mesure de ses possibilités.

M. Alexandre Bardet demande au Codir d'organiser une séance rapidement afin que les agriculteurs puissent déposer leurs préoccupations et recevoir des explications.

M. Didier Schouwey prend note de cette demande. Il informe que la réponse de la Municipalité de Vully-les-Lacs a été donnée en coordination avec l'AIRPG et CSD.

M. Alexandre Bardet rapporte également avoir constaté de nombreuses longues agrafes métalliques rouillées le long de la rive gauche ; ceci paraît incompatible avec ce projet qui se veut environnemental.

M. Julien Devanthéry répond qu'il s'agit de vestiges d'anciens aménagements et qu'un certain nombre d'agrafes a déjà été enlevé. Il en prend également note et fera le nécessaire.

Mme Isabelle Guerry, en qualité de Syndique de Vallon qui accueille cette assemblée, félicite le Codir et invite chacun à rester à la collation qui suivra pour fraterniser un instant.

M. Julien Devanthéry annonce qu'une visite du site aura lieu samedi 24 mai 2025 dans le cadre de la Fête de la Nature. Cet événement est organisé conjointement par Vully-les-Lacs et l'office du tourisme de Morat.

M. Lucien Quillet remercie les personnes présentes et clôt la séance à 20h40.

St-Aubin, le 22 mai 2025

Le président de l'assemblée :



L. Quillet

La secrétaire de l'assemblée :



B. Wolf

Annexes :

- Liste des présences et excusés
- 2 rapports de la commission financières
- Présentation du bureau CSD utilisée lors de l'assemblée

## Liste des présence - Assemblée 22 mai 2025



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

### Délégués de l'AIRPG

#### Vallon

Isabelle	Guerry	Syndique	I. Guerry
Gilles	Vuillème	Conseiller communal	Gilles
Vincent	Contesse	Conseiller communal	excusé
Olivier	Ballaman	Suppléant	

#### St-Aubin

Christel	Tschanz	Conseillère communale	Christel
Anne-Pascale	Collaud	Conseillère communale	AP
Michael Philippe	Ballaman Chaux	Membre COF Conseiller communal	Michael Philippe
Béatrice	Bapst	Membre CAT	Bt

#### Vully-les-Lacs

Michel	Verdon	Syndic	Michel
Alexandre	Bardet	Conseiller Communal	Alexandre
Jérémie	Christinat	Conseiller Communal	Jérémie
David	Loup	Conseiller Communal	excusé

#### Missy

Olivier	Thévoz	Syndic	Olivier
Nicolas	Pilet	Conseiller Municipal	excusé
Lucien	Quillet	Conseiller Général	Lucien
Robert	Rochette	Conseiller Général	Robert
Elodie	Mathis	Suppl. Conseiller Général	excusée

#### Comité de direction de l'AIRPG

Alain	Bally	Conseiller Communal, Vully-les-Lacs	Alain
Laurent	Morel	Conseiller Communal, Missy	Laurent
Stéphane	Vessaz	Conseiller Communal, Vallon	Stéphane
Didier	Schouwey	Vice-syndic, St-Aubin	Didier

#### Représentants des cantons

##### Fribourg

Daniel	Pugin	Service de l'environnement	excusé
--------	-------	----------------------------	--------

##### Vaud

Claude-Alain	Davoli	DGE, domaine des eaux	excusé
--------------	--------	-----------------------	--------

## Liste des présence - Assemblée 22 mai 2025



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

### Représentants des bureaux d'ingénieurs

Julien	Devanthery	bureau CSD	présent
Nicolas	Dubau	bureau CSD	excusé

### Sponsoring

Alexandre	Ghiraldi	Broye Source de Vie	-
Philippe	Savary	Broye Source de Vie	-

### Presse

La Broye, Philippe Causse	<del>Philippe Causse</del> <i>Philippe Causse</i>		<i>[Signature]</i>
La Liberté			
Le Républicain, Jacques Volery			
Le 24h, redachef.public@24heures.ch			

### Autres personnes

*Veillez svp indiquer votre prénom et nom, institution*


## **Rapport de la commission financière relatif aux comptes 2024**

**Assemblée des délégués du 22 mai 2025**

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées par les statuts et la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2024. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société GF Audit SA Fribourg.

Ce dernier a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le comité de direction nous a remis ledit rapport datant du 24 mars 2025. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend également la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2024 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés. Aussi, celui-ci atteste l'existence un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La commission financière s'est réunie le 10 avril 2025 pour prendre connaissance des états financiers 2024. Ils nous ont été exposés par Madame Béatrice Wolf, secrétaire-boursière. L'ensemble des états financiers ont été validés à l'issue de cette séance.

Concernant le compte de fonctionnement, nous constatons que les dépenses sont inférieures au budget 2024 de CHF 3'778.40. Cette différence s'explique principalement par des intérêts sur la limite du compte courant moins élevés qu'anticipé. Cette situation résulte du suivi rigoureux et proactif des demandes de subvention effectué par le comité de direction et la boursière. Ce travail accru entraîne toutefois des dépenses plus élevées du côté du secrétariat et de la bourse. Comme l'an dernier, l'exercice clôture avec un résultat de CHF 0.00 compte tenu de l'imputation faite aux communes pour CHF 31'29160.

Concernant les investissements, nous avons la suite de la réalisation des travaux du Lot No 1, 2, 3 et 4 pour CHF 2'827'818.80 contrebalancé par les subventions

perçues pour CHF 2'747'022.64. À noter que le volume d'investissements est inférieur aux prévisions initiales, en raison de conditions météorologiques défavorables ayant entraîné un retard sur le chantier en particulier sur l'étape 3. S'agissant de travaux en cours de réalisation, aucun amortissement ordinaire n'est comptabilisé conformément aux principes comptables MCH2.

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des explications données par le comité de direction et la boursière, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2024 par l'assemblée des délégués.

Nous remercions le comité de direction et Madame Wolf pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de l'association.

St-Aubin, le 20 mai 2025.

Pour la commission financière

Alexandre Bardet

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Bardet', with a long horizontal stroke at the bottom.

Nicolas Pilet

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Pilet', with a stylized 'N' and 'P'.

## **Proposition de désignation de l'organe de révision de la Commission financière**

### **Assemblée des délégués du 22 mai 2025**

Conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales, nous soumettons à l'assemblée la proposition de désignation du nouvel organe de révision pour les exercices allant de 2025 à 2027.

L'art. 57 des dispositions légales prévoit à ce que le mandat d'organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. Bien que le mandat de GF Audit SA ait été exercé durant trois ans et soit renouvelable pour une période équivalente, la Commission financière propose à l'Assemblée de procéder à un changement d'organe de révision. En effet, la durée d'activité restante de l'Association, telle qu'estimée par le Comité de Direction, semble désormais excéder trois ans. Il apparaît dès lors opportun d'effectuer ce changement dès cette année, afin de permettre au nouvel organe de révision d'accompagner l'Association jusqu'à la fin de son activité, et d'éviter un changement lors du dernier exercice. Par ailleurs, un regard neuf sur les états financiers peut également s'avérer bénéfique.

A ce titre, la commission financière a demandé 3 offres distinctes auprès de 3 fiduciaires connues pour offrir le type de prestations attendues. 2 fiduciaires ont répondu aux demandes.

Par voie circulaire, la Commission financière a retenu la proposition de la société Fiduconsult SA., sise à Fribourg. L'offre prévoit un montant annuel estimé de CHF 2'200.00 (hors débours et TVA). Celui-ci correspond aux conditions actuelles du marché des organes de révision. Nous précisons que M. Ballaman, professionnel de la fiduciaire s'est récusé pour ce choix.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière propose ainsi Fiduconsult SA comme étant le nouvel organe de révision de l'Association à partir des comptes 2025.

St-Aubin, le 20 mai 2025.

Pour la commission financière

Alexandre Bardet

Handwritten signature of Alexandre Bardet in black ink.

Nicolas Pilet

Handwritten signature of Nicolas Pilet in blue ink.



# Assemblée générale des délégués

22 mai 2025 / Vallon



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

**CSDINGENIEURS+**  
INGÉNIEUX PAR NATURE

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

### Ordre du jour



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

**CSDINGENIEURS+**

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers



# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

### Ordre du jour



**CSDINGENIEURS+**

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

5

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

### Ordre du jour



**CSDINGENIEURS+**

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

6

*4.1 Nomination président/e de l'assemblée des délégués*

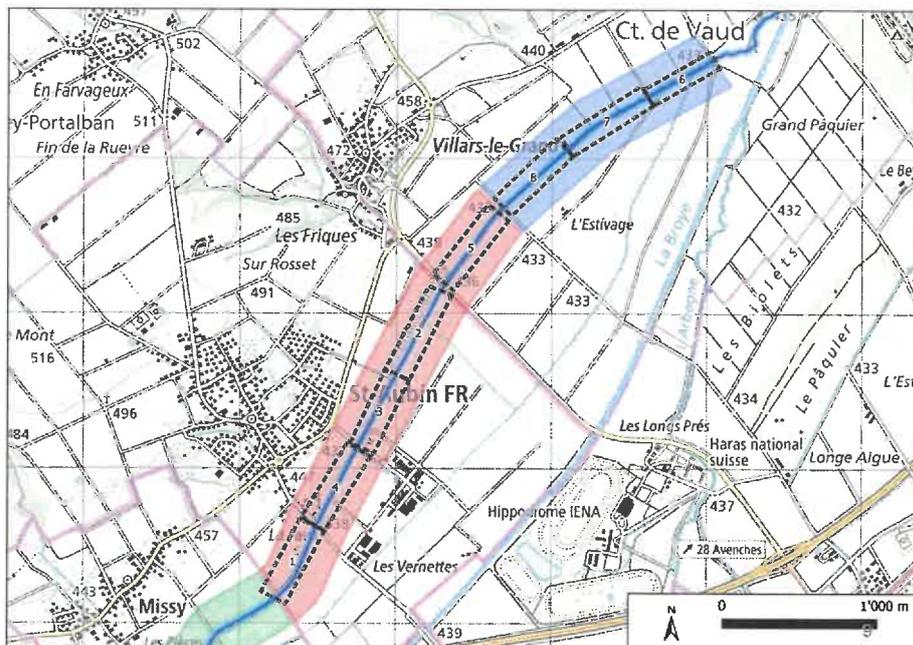
*4.2 Nomination vice-président/e de l'assemblée des délégués*

*4.3 Nomination scrutateurs/trices de l'assemblée des délégués et suppléants/es*

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

### 5.1 Etape 1

- + Fin Génie civil Saint-Aubin (sect. 1 à 4) : **06.2023**
- + Fin Génie civil Vully-les-Lacs (sect. 5) : **06.2025 (lit mineur)**



### 5.2 Travaux et planning

- + Saint-Aubin
  - Travaux de génie civil achevés
  - Plantations et ensemencements terminés

#### Prochaines étapes :

- Murgiers
- Accueil du public



### 5.2 Travaux et planning

#### + Vully-les-Lacs - Secteur 5

- Travaux de génie civil presque achevés
- Plantations réalisées

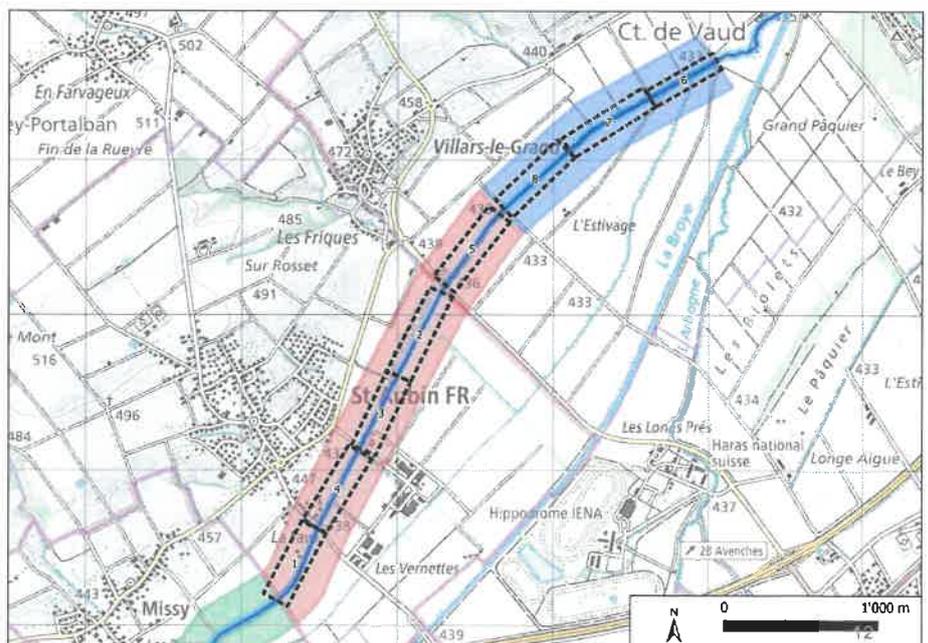
#### Prochaines étapes :

- Finalisation lit mineur
- Murgiers



### 5.3 Etape 2

#### + Fin Génie civil (Sect. 6-7-8) : 09.2025



### 5.3.1 Vully-les-Lacs – secteur 6 à 8

#### Travaux réalisés:

- Montage des digues terminés en rive droite
- Modelage du lit d'étiage presque terminé
- Ensemencements réalisés en rive droite
- Plantations en rive droite terminées

#### Prochaines étapes:

- Fin plantations automne-hiver prochain
- Finalisation montage digue rive gauche en cours
- Finalisation du modelage en cours
- Protection du mât HT n°5 en rive gauche, en coordination avec Groupe E
- Valorisation de la terre végétale en été/automne 2025
- Fin ensemencements printemps 2026



13

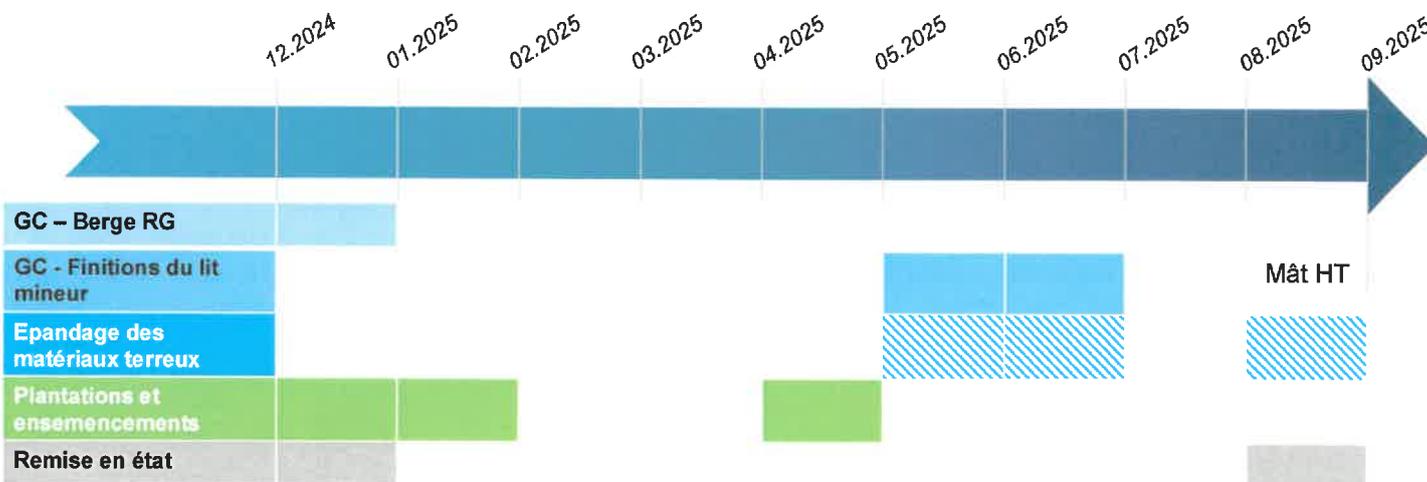
### 5.5 Gestion des accès et accueil du public

Panneaux didactiques seront mis en place courant juin 2025 sur la commune de St-Aubin



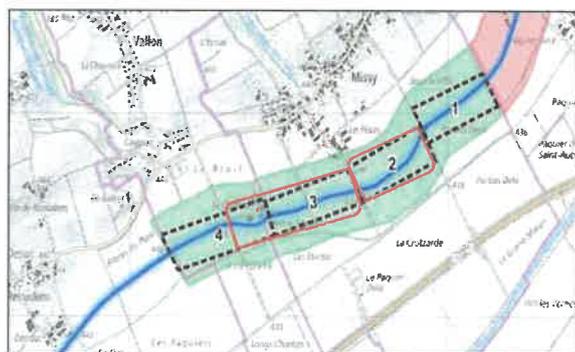
14

### 5.6 Planning



### 5.7 Programmation des travaux

- + Adjudication des travaux : Travaux Génie : Gasser Construction SA  
Travaux Génie biologique : BioSaule Sàrl
- + Décision financement OFEV obtenues début mai 2025
- + Constat d'état des chemins réalisés fin de semaine passée
- + Phase 1 : Secteurs 2 et 3 Missy + secteur 4 Chaffard
  - Durée : env. 3 mois
  - Décapages, déplacement déversoir Chaffard, déplacement conduite EU
  - Excavations
- + Phase 2 : Sect. 4 Vallon + sect. 1 Missy



**5.8 Avancement des travaux**

Travaux en cours depuis le 5 mai :

- Installation de chantier réalisée
- Décapages horizons terreux A et B sur secteurs 2 et 3 en cours

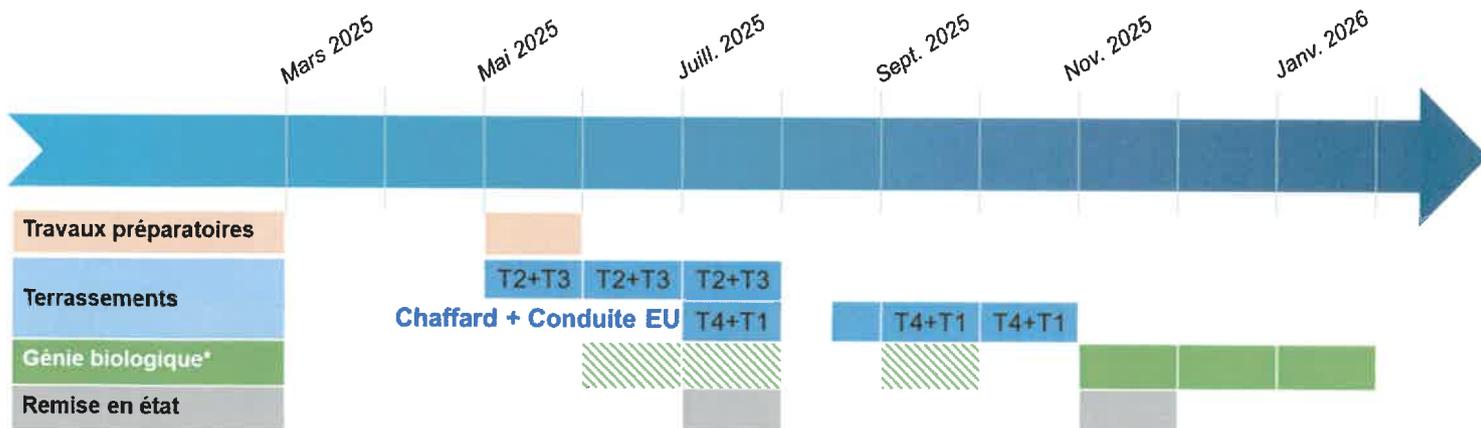
Prochaines étapes :

- Décapages
- Terrassement du lit majeur
- Montage des digues
- Déplacements de la conduite EU et du déversoir du Chaffard
- Terrassement du lit mineur



17

**5.9 Planning**

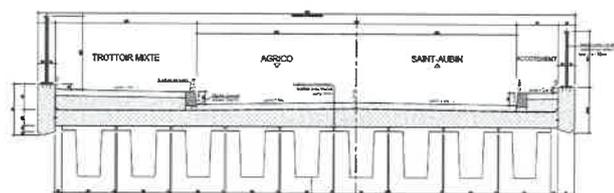


\*Génie biologique : plantations à poursuivre sur janvier/février 2026 + ensemencement au printemps 2026

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet**
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

### 6.1 Pont «AgriCo» à Saint-Aubin

- + Retour services cantonaux FR : préavis négatif SPC + SBC
- + Séance technique pour réponses et compléments début juin

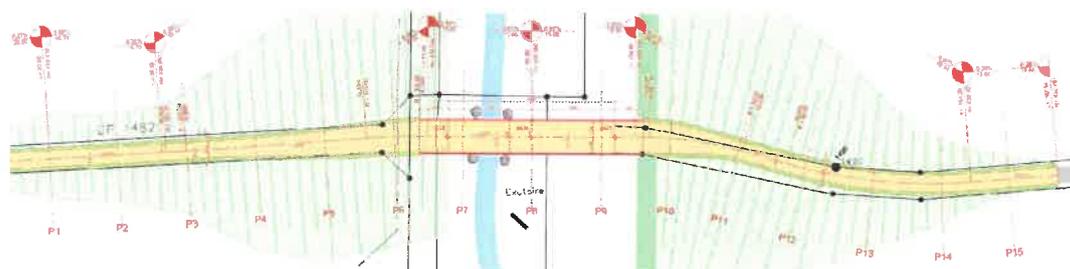
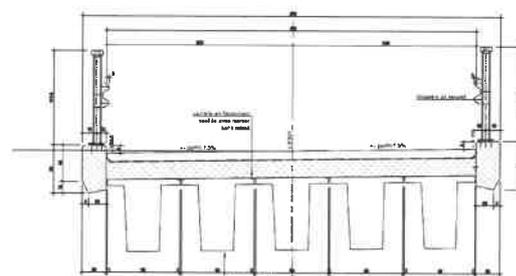


# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## 6. Etat de l'avancement du projet - *Ouvrages*

### 6.2 Ponts Vully-les-Lacs et Missy

- + Préavis positif reçu du canton de Vaud la semaine dernière
- + Préavis des communes validé pour VLL et octobre 2025 pour Missy
- + Demandes d'autorisation et enquêtes publiques envisagées en automne et hiver 2025
- + Travaux programmés à partir de mi 2026



# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## 6. Etat de l'avancement du projet - *Etats financiers et prévisions*

ETAPES	COMMUNES	LINEAIRE [m]	BUDGET GLOBAL AIRPG [TTC]					TOTAL ETAPE
			TRAVAUX GC + AUTRES	TRAVAUX GB	PONTS (part imputable au projet)	AQUISITION TERRAINS	HONORAIRES ET DIVERS 25%	
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2'900	5'021'136 CHF	805'799 CHF	967'783 CHF	1'203'550 CHF	1'836'438 CHF	9'834'706 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1'700	3'225'376 CHF	437'129 CHF	445'878 CHF	108'500 CHF	989'633 CHF	5'206'516 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2'200	3'961'846 CHF	622'082 CHF	443'500 CHF	135'500 CHF	1'332'269 CHF	6'495'196 CHF
<b>TOTAL</b>		<b>6'800</b>	<b>12'208'358 CHF</b>	<b>1'865'010 CHF</b>	<b>1'857'161 CHF</b>	<b>1'447'550 CHF</b>	<b>4'158'339 CHF</b>	<b>21'536'418 CHF</b>
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS [TTC]</b>								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2'900	4'988'970 CHF	777'562 CHF	-	-	1'128'304 CHF	6'894'836 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1'700	4'220'463 CHF	584'951 CHF	-	-	-	4'805'415 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2'200	2'490'564 CHF	785'562 CHF	-	-	416'295 CHF	3'692'421 CHF
<b>TOTAL</b>		<b>6'800</b>	<b>11'699'997 CHF</b>	<b>2'148'075 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>1'544'599 CHF</b>	<b>15'392'671 CHF</b>
<b>FACTURES A FIN AVRIL 2025 [TTC]</b>								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2'900	4'268'542 CHF	674'209 CHF	-	450'000 CHF	1'715'571 CHF	7'108'322 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1'700	3'741'233 CHF	85'349 CHF	-	-	-	3'826'582 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2'200	-	-	-	-	387'003 CHF	387'003 CHF
<b>TOTAL</b>		<b>6'800</b>	<b>8'009'775 CHF</b>	<b>759'558 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>450'000 CHF</b>	<b>2'102'574 CHF</b>	<b>11'321'906 CHF</b>
<b>PREVISIONS A TERMINAISON [TTC]</b>								
LOTS 1-2 / ETAPE 1	St-Aubin (FR) + Vully (VD)	2'900	4'650'000 CHF	850'000 CHF	1'000'000 CHF	1'203'550 CHF	1'500'000 CHF	9'203'550 CHF
LOTS 1-2 / ETAPE 2	Vully (VD)	1'700	4'150'000 CHF	650'000 CHF	500'000 CHF	108'500 CHF	983'000 CHF	6'391'500 CHF
LOTS 3-4 / ETAPE 3	Missy (VD) + Vallon (FR)	2'200	3'166'667 CHF	800'000 CHF	500'000 CHF	135'500 CHF	1'120'000 CHF	5'722'167 CHF
<b>TOTAL</b>		<b>6'800</b>	<b>11'966'667 CHF</b>	<b>2'300'000 CHF</b>	<b>2'000'000 CHF</b>	<b>1'447'550 CHF</b>	<b>3'603'000 CHF</b>	<b>21'317'217 CHF</b>

# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024**
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers

# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## 7. Comptes 2024

### 7.1 Présentation

# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## 7. Comptes 2024 – 7.2 Rapport de l'organe de révision



CSDINGENIEURS+



### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée des délégués de l'Association Intercommunale de Revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG), Saint-Aubin

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AIRPG – Association Intercommunale de Revitalisation de la Petite Glâne, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### Responsabilité du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

#### Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou de résultats d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et révisons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations et affirmations.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Comité de direction et à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous vérifions qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Granges-Peccot, le 24 mars 2025

GF Audit SA Fribourg,  
Granges-Peccot

Pierre-Alain Clément  
Intervenant responsable  
(expert-réviseur agréé)

Stéphane Guillet  
Intervenant agréé

# Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

## 7. Comptes 2024



CSDINGENIEURS+

### 7.3 Rapport et préavis de la commission financière

### 7.4 Approbation

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

### Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision**
- 9 Divers

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 22 mai 2025

### Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024
- 4 Nominations
- 5 Etat d'avancement du chantier
- 6 Etat d'avancement du projet
- 7 Comptes 2024
- 8 Choix de l'organe de révision
- 9 Divers**

### 9.1 Fête de la nature 2025 : Visite du projet de revitalisation de la Petite Glâne

- samedi 24 mai 2025 de 10h00 à 13h00
- Lieu de rendez-vous : terrain de foot de Villars-le-Grand
- Inscription :

Office du tourisme de Vully-les-Lacs

Route d'Avenches 11

1585 Salavaux

[tourisme@vully-les-lacs.ch](mailto:tourisme@vully-les-lacs.ch)

<https://www.fetedelanature.ch/programme/visite-du-chantier-de-revitalisation-de-la-petite-glâne>

